



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP interne

Section : Génie mécanique option Maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers

Session 2016

Rapport de jury présenté par : Pascale COSTA
Présidente du jury

Sommaire

Avant-propos	3
Remerciements	5
Résultats statistiques	6
Définition des épreuves du concours	8
Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité.....	10
1. Conseils aux candidats et attentes du jury	10
2. Remarques sur les dossiers examinés	11
3. Résultats	13
Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admission	14
1. Déroulement de l'épreuve	14
2. Critères d'évaluation et indicateurs de performances	16
3. Constatations / remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission	16
4. Conseils aux futurs candidats	18
5. Exemple de situation d'évaluation relative à l'épreuve d'admission	20
CA/PLP interne GENIE MECANIQUE - Session 2016	20
Maintenance des véhicules, machines agricoles et engins de chantier	20
6. Résultats	22
Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République	23

Avant-propos

La loi pour la refondation de l'école de la République¹ a affirmé les principes sur lesquels devaient être construits la formation et le recrutement des enseignants. Parmi ceux-ci, figure le fait que :

« La qualité d'un système éducatif tient d'abord à la qualité de ses enseignants.(...) De nombreuses études attestent l'effet déterminant des pratiques pédagogiques des enseignants dans la réussite des élèves. Enseigner est un métier exigeant qui s'apprend.(...)

Le développement d'une culture commune à tous les enseignants et à l'ensemble de la communauté éducative doit permettre d'encourager le développement de projets transversaux et interdisciplinaires. (...) Le cadre national des formations dispensées et la maquette des concours de recrutement, élaborés conjointement par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, seront fondés sur une plus grande prise en compte des qualités professionnelles des candidats et sur le développement des savoir-faire professionnels. »

Cette session répond aux attentes de l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

En ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité, seulement 57 % des candidats inscrits ont envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Le jury conseille aux candidats de lire avec attention les remarques et conseils donnés dans ce rapport.

L'épreuve d'admission a un coefficient double par rapport à celui de l'épreuve d'admissibilité ; son influence est donc non négligeable sur le classement final. Les candidats sont invités à lire avec application les conseils donnés dans ce rapport afin de bien appréhender les compétences ciblées. Cette épreuve *« permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République »*. Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté trouvent toute leur place lors de l'entretien ; en effet, la mission première que fixe la Nation à ses enseignants est de transmettre et faire partager aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de la laïcité.

La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des diplômes, qui y sont préparés, sont un préalable incontournable à la réussite au CAPLP. Une bonne perception du fonctionnement des structures pédagogiques est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adaptés aux finalités des formations professionnelles du secteur de la maintenance des véhicules et des matériels.

Les futurs candidats doivent donc se préparer à l'épreuve d'admission par un entraînement, notamment aux techniques professionnelles de diagnostic et d'interventions et ceci dans la perspective de tous les enseignements relevant de la responsabilité du professeur de lycée professionnel en sciences et techniques industrielles.

¹ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (JORF du 9 juillet 2013)

Il est attendu des futurs candidats de maîtriser les bases du métier, les techniques et les outillages spécifiques de la maintenance des véhicules et des matériels, de connaître les méthodes, les matériels et les équipements et de pouvoir s'adapter aux situations (matériels, produits) proposées. Nous rappelons que le support de l'épreuve pratique ne se limite pas uniquement aux voitures particulières mais peut également porter sur les véhicules de transport routier, sur les machines agricoles et engins de chantier.

Les candidats ne doivent pas se contenter de leurs acquis, mais approfondir leurs connaissances et développer les compétences qui permettent d'anticiper l'évolution du métier de technicien de maintenance des véhicules et des matériels. Ils doivent ainsi faire preuve de curiosité scientifique et technique et développer une certaine polyvalence en tenant compte de l'évolution de la profession, des métiers, des technologies et de la réglementation.

Les investigations conduites doivent prendre appui sur les activités des référentiels des filières de la maintenance des véhicules ou maintenance des matériels en prenant en considération le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Elles doivent être nourries par une vision élargie du parcours de formation du niveau V au niveau III. Chaque candidat doit avoir à l'esprit qu'il pourra être amené à intervenir dans tous les niveaux de formation dispensés en lycée professionnel et que par conséquent, il doit s'approprier un minimum de connaissances sur l'ensemble de ces niveaux. Le candidat devra privilégier un développement pédagogique s'appuyant sur une situation se déroulant au niveau d'enseignement le plus élevé dans lequel il est susceptible d'intervenir.

La session 2016 de ce concours interne présentait onze postes pour le concours public et un poste pour le privé. Il a été impossible de pourvoir tous les postes pour le concours public : seuls huit candidats ont été admis. Si globalement, les candidats présents à cette session d'admission étaient bien préparés, l'admission n'a pu être prononcée pour ceux dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de lycée professionnel. Cela est regrettable dans la mesure où les besoins dans les établissements scolaires sont importants.

De très bons candidats ont su démontrer un sens de la pédagogie mise en œuvre dans la voie professionnelle et une posture professionnelle compatible avec l'exercice des missions d'enseignant ; le jury les en félicite.

Pour conclure cet avant-propos, le jury souhaite que ce rapport soit une aide efficace aux futurs candidats au CAPLP génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers.

Pascale COSTA
Présidente du jury

Remerciements

Le jury tient à remercier le proviseur du lycée Ettore Bugatti d'Illzach, son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

Résultats statistiques

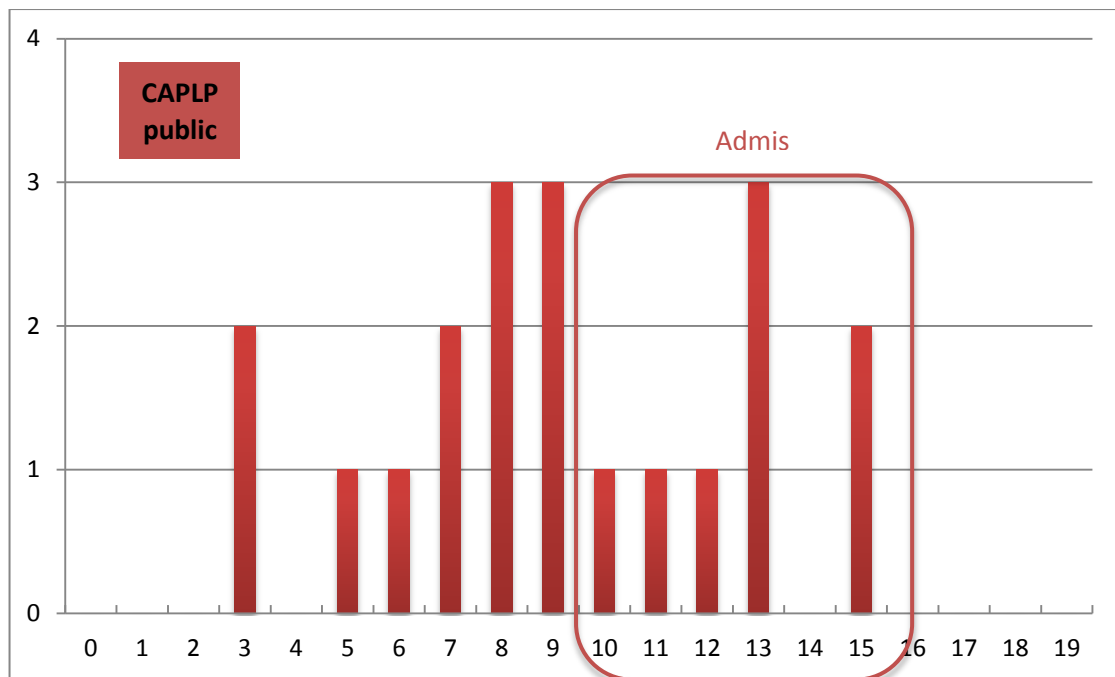
Bilan statistique global

	Nombre de postes	Inscrits	Candidats non éliminés	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
Public	11	54	31	25	20	8
Privé	1	17	13	4	3	1

Statistiques obtenues à l'admissibilité et à l'admission

		Public	CAFEP (privé)
Admissibilité	Note obtenue par le premier candidat admissible	18	15
	Note obtenue par le dernier candidat admissible	7	12,5
	Moyenne des candidats non éliminés	8,1	10,3
	Moyenne des candidats admissibles	9,5	13,5
	Écart-type non éliminés	3,9	3
	Écart-type admissibles	3	1,1
Admission	Note obtenue par le premier candidat admis	15,7	15
	Note obtenue par le dernier candidat admis	10,3	15
	Moyenne des candidats présents	9,8	11,7
	Moyenne des candidats admis	13,3	15
	Écart-type des candidats présents	3,5	3,5
	Écart-type des candidats admis	1,9	0

Histogramme pour les candidats au CAPLP public (épreuves d'admissibilité et d'admission)



Notes obtenues au CAPLP interne (épreuves d'admissibilité et d'admission) : 15 – 12,2 – 8

Définition des épreuves du concours

Les attentes de ce concours sont définies dans l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

L'évaluation de ces épreuves prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013 publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013).

A. — Epreuve d'admissibilité

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties. Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

B. — Epreuve pratique d'admission

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; **coefficient 2.**

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité

1. Conseils aux candidats et attentes du jury

La première partie du dossier de RAEP permet aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la relation établie par le candidat entre son parcours et l'analyse qu'il a fait de son expérience pédagogique. Le jury attend du candidat qu'il présente son parcours personnel et professionnel lui ayant permis de construire progressivement les compétences requises pour prétendre à l'accès au grade de professeur (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, BOEN du 25 juillet 2013). Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues. Le candidat doit montrer, dans son dossier, en quoi son parcours lui a permis de construire et d'acquérir les compétences permettant d'exercer le métier de professeur dans la discipline visée. Certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent se révéler pertinentes dès lors qu'elles auront permis de construire des compétences utiles pour exercer le métier d'enseignant.

Dans la seconde partie, quelle que soit la réalisation pédagogique retenue, c'est la pertinence du choix et la qualité de l'analyse, tant au regard des enjeux disciplinaires qu'au niveau des contenus et des démarches, qui sont attendues. Il s'agit moins de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées. Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours de formation. Une réelle prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement est attendue.

Le jury a en conséquence toute latitude, pour apprécier les expériences (formation initiale et/ou continue, quel que soit le ministère), même si elles sortent du domaine strict de l'enseignement (et de la vie scolaire), dès lors qu'elles auront permis de construire et de montrer au moyen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience l'existence de compétences similaires à celles qui sont requises pour exercer le métier d'enseignant.

Les épreuves des concours internes ont été fixées afin de permettre d'apprécier des compétences pédagogiques et/ou éducatives transférables. Cependant, quelle que soit la situation vécue par le candidat et développée dans son dossier, le jury apprécie que le candidat développe une approche pragmatique conforme aux attendus définis dans le règlement du concours.

Le jury rappelle que :

- les candidats doivent respecter scrupuleusement le cahier des charges d'élaboration du dossier RAEP ;
- les candidats doivent être vigilants sur l'orthographe et respecter la syntaxe dans la rédaction de leur rapport, compétence exigée pour exercer dans la fonction postulée ;
- la crédibilité de l'enseignant en maintenance des véhicules et des matériels s'appuie sur son expertise de la discipline. Aussi, la formation initiale de certains candidats devrait être complétée par une expérience professionnelle en entreprise.

Le jury conseille aux candidats de se préparer à cette épreuve. Un minimum de connaissance des textes réglementaires régissant la voie professionnelle et des stratégies pédagogiques à adopter en lycée professionnel est impératif.

La maîtrise des données et des procédures techniques utilisées dans la spécialité sont des éléments essentiels à la réussite.

Un candidat sans expérience d'enseignement a tout intérêt à rechercher une observation dans une classe et en faire une analyse pour construire la deuxième partie du RAEP.

2. Remarques sur les dossiers examinés

Première partie : L'expérience professionnelle des candidats - Parcours professionnel et responsabilités assurées en lien avec le métier d'enseignant

Le jury a constaté que globalement, les candidats avaient un parcours professionnel riche et diversifié en adéquation avec la fonction postulée. Cependant, le manque de description et de justification des parcours des candidats ne permet pas toujours de percevoir les responsabilités assumées et les titres ou diplômes acquis.

Deuxième partie : L'expérience professionnelle des candidats - Réalisations pédagogiques dans la discipline

Pour l'ensemble des filières (maintenance des matériels et maintenance des véhicules), le jury rappelle aux candidats l'existence du portail national de ressources Éduscol STI (<http://eduscol.education.fr/sti/contenu/presentation-portail-des-rnr-sti>).

La prise en compte de l'hétérogénéité des élèves devient prégnante dans les parcours pédagogiques, il est donc nécessaire de proposer des activités différenciées ou spécifiques.

De nombreux candidats s'appuient sur les ressources pédagogiques présentées lors de la rénovation du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules. Le jury signale aux candidats que la filière professionnelle maintenance des matériels a été renouvelée, de nouveaux référentiels seront mis en application à la rentrée 2016.

Le jury a apprécié :

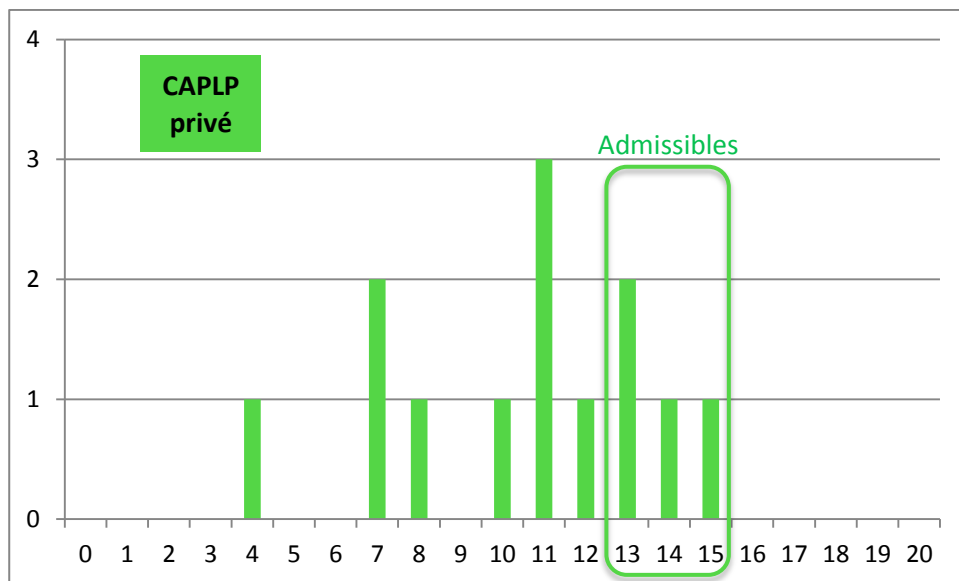
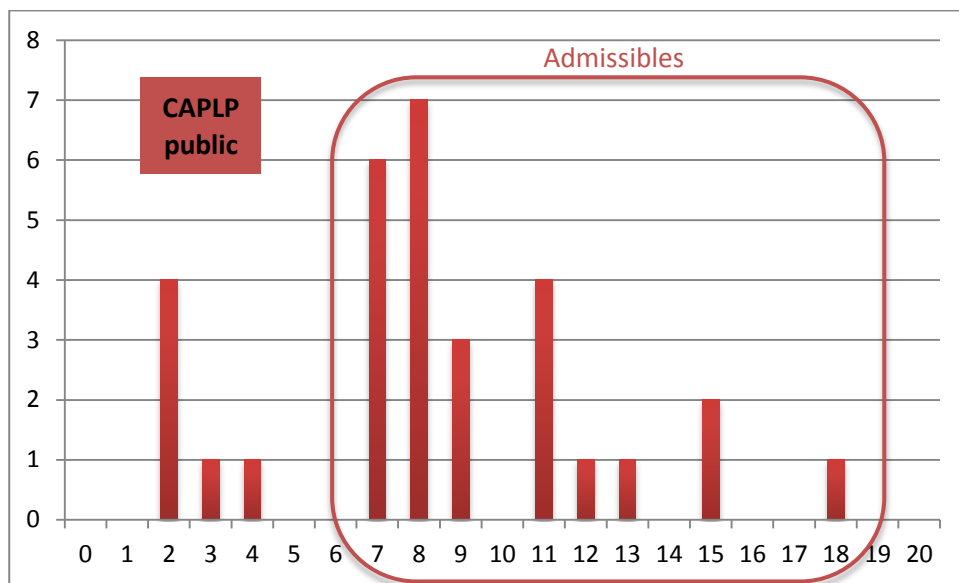
- le respect du cahier des charges : la forme du dossier précisée dans la définition de l'épreuve (un dossier paginé, présenté de façon structurée avec des parties clairement identifiées) ;
- une qualité d'expression, une maîtrise de la syntaxe, des annexes soignées, claires et pertinentes ;
- la diversité et la richesse des expériences professionnelles et la présence d'annexes pour illustrer les propos ;
- une explicitation des objectifs en lien avec le référentiel du diplôme visé (CAP ou Bac Pro maintenance des véhicules ou maintenance des matériels), une exploitation réfléchie du référentiel (lien entre activité professionnelle - savoir-faire et savoirs associés) ;
- des dossiers mettant en évidence l'articulation du parcours avec les compétences spécifiques de l'enseignement des disciplines ;
- la référence à un contexte professionnel, construit ou non en équipe, mais exploité ;
- une justification des choix pédagogiques en fonction du profil des élèves, de l'environnement de l'établissement et du contexte de la formation ;
- la présentation de documents pédagogiques (TP, TD, apports technologiques, tableau de progression, ... dans la seconde partie et dans les annexes) ;
- la place de l'évaluation dans les activités.

Le jury a regretté :

- la méconnaissance par certains candidats de la définition de l'épreuve du concours ;
- la présentation de parcours sous la forme d'un CV linéaire sans référence aux compétences développées et des parcours de formation peu détaillés voire absents ;
- la mise en avant de compétences non illustrées par des activités, des présentations d'activités peu pertinentes, des supports inadaptés au niveau du diplôme visé, une utilisation insuffisante des outils de description visuels (tableaux, chronogramme, carte heuristique...) ;
- trop de fautes d'orthographe dans certains dossiers et des présentations négligées ;
- le non-respect de la mise en page, l'absence de pagination, la présence de documents non pertinents ou en nombre trop important (pour rappel 1 à 2 documents ou travaux) ;
- l'absence de documents pédagogiques (TP, progression...), des dossiers composés uniquement de fiches séquences où le candidat ne s'implique pas personnellement dans les propos tenus ;
- des situations présentées qui restent trop théoriques, issus d'une réflexion mais sans expérimentation auprès des élèves ;
- des analyses de séances ne portant pas de remédiation ou de remise en cause de la pratique pédagogique ;
- des progressions pédagogiques trop souvent élaborées en fonction de savoirs et non des compétences ;
- la confusion entre savoirs associés et centres d'intérêt, des propos redondants (séances décrites sur le même modèle...) ;
- des dossiers trop descriptifs sans prise de recul ni analyse, la présence de définitions inutiles (par exemple celles du vocabulaire pédagogique,...) et la présentation de photocopies d'ouvrages ou documents constructeurs sans aucune exploitation pédagogique ciblée ;
- le manque de prise en compte des autres disciplines dans la mise en œuvre de la réalisation pédagogique, notamment sur la co-construction d'une séance avec l'enseignant d'analyse fonctionnelle et structurelle (AFS) ;
- la non utilisation des dispositifs institutionnels (accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés à la spécialité), dans les scénarios de formation.

3. Résultats

Histogrammes pour l'épreuve d'admissibilité



Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admission

1. Déroulement de l'épreuve

Travaux pratiques (4 heures)	Préparation de l'exploitation pédagogique (1 heure)	Exposé + entretien (1 heure)
Intervention de maintenance sur un véhicule, un matériel ou un engin nécessitant la réalisation de mesures, contrôles et paramétrages. L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable : <ul style="list-style-type: none">- de réaliser un diagnostic ;- de remettre en conformité le véhicule, le matériel ou l'engin confié ;- de justifier ses choix et sa démarche.		Exposé 30 mn Présentation d'une séquence d'enseignement en Bac Pro MV ou Bac Pro MM s'appuyant sur la totalité ou sur l'une des activités support des travaux pratiques.
		Entretien avec le jury 30 mn

Cette épreuve, d'une durée totale de 6 heures, prend appui sur des systèmes ou sous-systèmes du domaine de la maintenance des véhicules particuliers, des véhicules industriels, des matériels agricoles et des engins de chantier. Ces équipements sont d'une technologie récente.

Les dossiers techniques des systèmes (manuels de réparation, schémas électriques, ...) sont proposés aux candidats sous forme numérique ou en format papier.

L'ensemble des thèmes couvre, de manière significative, les activités des bacheliers professionnels de la filière maintenance des véhicules et des matériels.

L'épreuve se déroule sur un poste tiré au sort.

Les candidats doivent se présenter avec une tenue de travail correcte (combinaison, blouse, chaussures de sécurité). L'outillage nécessaire est mis à disposition sur le poste de travail ou à la demande du candidat.

Les écrits rédigés par le candidat et les documents exploités sont à disposition des candidats pendant la préparation, l'exposé et l'entretien. Ils sont récupérés, pour archivage, à l'issue des épreuves mais ne font pas l'objet d'une notation.

1.1 – Travaux pratiques : diagnostic – intervention

Les actions menées par les candidats doivent être effectuées à un niveau de maîtrise méthodologique supérieur à celui d'exécution.

La démarche utilisée est importante, elle permet de s'assurer des facultés d'analyse, du niveau de maîtrise des connaissances, de l'application des démarches pédagogiques pouvant être développées, des savoirs à maîtriser.

En général, les candidats s'approprient correctement le sujet. Ils prennent le temps de la réflexion, la recherche d'un minimum d'informations est effectuée. Ils devraient cependant s'attacher à prendre le maximum de soin au bon déroulement de l'analyse du problème posé en vue d'extraire les principales étapes d'une démarche professionnelle de diagnostic.

Durant cette première partie d'épreuve, le candidat aborde deux activités durant laquelle il doit :

Pour l'activité de diagnostic (recherche *les causes de dysfonctionnement*)

- établir l'inventaire des causes possibles et les hiérarchiser ;

- réaliser les mesures et contrôles qui permettent de vérifier les hypothèses ;
- interpréter les résultats : analyser les mesures réalisées, rendre compte de la démarche utilisée et interpréter les résultats obtenus.

Nota : Le diagnostic ne doit pas se limiter à un inventaire non exhaustif des causes possibles, mais il doit permettre d'identifier clairement le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de la réparation.

Pour l'activité de maintenance (réparation) :

- effectuer la remise en conformité attendue en tenant compte des consignes d'hygiène, de sécurité et de la méthodologie du constructeur.

Nota : L'activité de maintenance comprend les opérations de dépose, contrôle, repose, réglages, mise en conformité et essais de fonctionnement.

1.2 – Partie exploitation pédagogique

Pour cette partie d'épreuve, l'action s'appuie sur l'activité de mise en œuvre pratique réalisée en première partie. Le travail demandé concerne le développement d'une action pédagogique adaptée à la classe désignée par le jury.

Il est précisé que le candidat ne doit utiliser aucune documentation personnelle mais exploiter celle fournie par le jury et utilisée lors de la partie mise en œuvre. Les référentiels des baccalauréats professionnels maintenance des véhicules et maintenance des matériels sont mis à disposition de chaque candidat lors de la phase préparation.

Le candidat doit développer une séquence ou séance de formation sur le thème retenu dans laquelle il met en évidence l'articulation des connaissances à faire acquérir et des compétences développées à travers :

- l'organisation pédagogique envisagée (le plan de la séquence, la fiche de déroulement de séance et l'articulation entre les différentes phases concrètes) ;
- la présentation et le développement des points scientifiques et techniques essentiels relatifs au système ;
- le développement technique et didactique d'une séance en définissant les objectifs visés, les prérequis nécessaires, l'inventaire du matériel didactique prévu, les évaluations envisagées ;
- la présentation d'une synthèse de la séquence et/ou de la séance ;
- les modalités d'évaluation envisagées.

Le candidat, à l'issue d'une préparation d'une heure, présente au jury une séquence d'enseignement.

Cette présentation est prévue en deux phases :

✓ **Exposé (30 minutes)**

Durant cette phase, le candidat doit :

- effectuer le positionnement temporel du traitement du thème dans la formation prévue ;
- présenter concrètement le plan de la séquence, les points scientifiques et techniques essentiels, les prérequis nécessaires et faire l'inventaire des matériels didactiques ;
- développer la séance retenue ;
- présenter l'évaluation envisagée et/ou le document de synthèse demandé.

✓ **Entretien (30 minutes)**

Durant cette phase, le jury interroge le candidat sur sa stratégie pédagogique en rapport avec le thème proposé et les contenus techniques et scientifiques visés en liaison avec le thème traité.

2. Critères d'évaluation et indicateurs de performances

Présentation d'une séquence de formation portant sur les référentiels de LP (travaux pratiques , exposé + entretien)	
Mobilisation des connaissances, concepts et méthodes	Autonomie dans l'analyse du problème posé
	Exactitude du décodage des données
	Pertinence des procédures mises en œuvre
	Pertinence des choix techniques opérés
Savoir-faire	Maitrise des gestes professionnels
	Respect des règles de mise en œuvre des outillages et des produits
	Capacité à mettre en œuvre un poste de travail pour opérations de diagnostic et de réparation
	Respect des règles d'hygiène et de sécurité
Qualité de la réalisation	Pertinence du diagnostic et qualité de la remise en conformité
	Pertinence de l'analyse critique
Exploitation pédagogique (1 heure)	
Exposé didactique et pédagogique	Cohérence de l'organisation de la séquence
	Situation de la séance dans la séquence
	Enoncé des objectifs opérationnels de la séance
	Identification des prérequis nécessaire
	Pertinence du choix des connaissances nouvelles
	Adaptation du contenu de la séance au niveau visé
	Exactitude des connaissances techniques
	Pertinence des modalités d'évaluation
Communication et posture de l'enseignant	Qualité de l'argumentation
	Pertinence des réponses aux questions posées
	Qualité des expressions orales et écrites
	Maitrise des outils de la communication
	Pertinence des documents proposés
	Appropriation des missions et postures dévolues aux enseignants

3. Constatations / remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission

Le jury a constaté que certains candidats ont su mettre en valeur leur expérience pédagogique à partir du TP réalisé en première partie, en développant une stratégie pédagogique adaptée. Les candidats qui ont de bonnes connaissances disciplinaires sont à même de porter une analyse sur leur démarche de diagnostic. Cette analyse, formalisée par l'exploitation d'outils tels que, tableau de contrôles et mesures, organigramme, carte heuristique..., préfigure les prérequis nécessaires pour créer une séquence pédagogique cohérente et progressive, à même de transmettre des savoirs et développer des compétences chez les élèves.

Une partie des candidats semble bien préparée sur l'aspect pédagogique global de cette épreuve. Nombreux sont ceux qui définissent les objectifs et les prérequis des élèves avant de débiter la séance, en s'appuyant sur les savoirs et compétences du référentiel. Le jury observe que de nombreux candidats se contentent de citer le référentiel sans justifier leur choix. Les moyens de communication mis à disposition sont en général utilisés, une maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de bureautique est indispensable.

Pour quelques candidats, le jury a relevé une grande disparité dans la forme et dans le fond entre la séquence pédagogique présentée dans le dossier RAEP et celle développée devant le jury.

L'épreuve de présentation d'une séquence prend appui sur des travaux pratiques. Ces travaux ainsi que la présentation révèlent un niveau correct d'une majorité de candidats sur les compétences purement professionnelles liées à la pratique du métier de technicien de maintenance des véhicules. L'analyse des résultats fait apparaître une catégorie de candidats (en faible proportion) qui ont bien préparé cette épreuve et qui font preuve d'une bonne maîtrise de la pratique professionnelle liée aux métiers de la maintenance des véhicules. Une deuxième catégorie, dont le niveau de compétences professionnelles, les connaissances disciplinaires et savoirs faire pédagogiques reste insuffisant pour prétendre à l'exercice des missions d'enseignant. Les grandes disparités constatées se situent essentiellement au niveau de la maîtrise des connaissances scientifiques, techniques et didactiques.

Le jury a apprécié :

- ✓ au niveau de réalisation de travaux pratiques relatifs au diagnostic et à l'intervention de remise en conformité du véhicule :
 - la capacité des candidats à s'adapter à la situation (environnement, matériel à disposition) ;
 - l'utilisation des matériels et des équipements à bon escient ;
 - L'exploitation des outils de formalisation de leur démarche ;
 - la gestion du temps lors de la réalisation pratique ;
 - une communication adaptée à la situation ;
 - la capacité à organiser son action ;
 - la créativité du candidat.

- ✓ lors de l'exposé et de l'entretien :
 - une présentation dynamique et argumentée ;
 - la mise à disposition du jury de supports papier en complément des documents projetés ;
 - la maîtrise de l'outil informatique dans la présentation ;
 - des propositions pédagogiques pertinentes et concrètes ;
 - des documents structurés et clairs ;
 - la capacité à transposer les pratiques pédagogiques pour proposer une séquence et une séance dans un autre diplôme ;
 - la capacité à entrer dans l'échange ;
 - la maîtrise du vocabulaire pédagogique et les démarches proposées.

Globalement, les objectifs de cette partie de l'épreuve ont été bien compris par l'ensemble des candidats. L'échange a été souvent constructif et a permis de construire une bonne connaissance des acquis des candidats.

Cependant, le jury a malheureusement relevé dans la prestation de quelques candidats :

- la difficulté à formaliser les organisations pédagogiques proposées ;

- un manque d'utilisation des outils de communication à disposition qui engendre des temps de latence préjudiciable au dynamisme de la présentation ;
- l'absence de documents pédagogiques d'organisation de la séquence proposée ;
- l'inexploitation du temps d'exposé imparti (présentation limitée à 4 ou 5 minutes pour quelques candidats) ;
- la méconnaissance du système éducatif, des textes qui l'organisent, même sur les niveaux ciblés (classes de lycée professionnel) et des organisations pédagogiques ;
- des difficultés pour décrire une stratégie de formation cohérente ;
- la confusion dans l'élaboration d'une évaluation formative ou sommative adaptée ou certificative ;
- l'identification de pré requis qui ne sont pas contrôlés dans l'action présentée ;
- la méconnaissance des compétences associées au professorat ;
- l'absence de projection de son action au sein d'une équipe pédagogique, d'un établissement scolaire.

Peu de candidats développent une démarche prenant en compte l'implication d'une équipe interdisciplinaire avec les enseignants de construction (d'AFS) par rapport à l'analyse fonctionnelle et structurelle des systèmes, le suivi du niveau d'acquisition des compétences reste aléatoire.

Le jury a noté des freins, des difficultés et des lacunes chez certains candidats :

- l'absence de méthodes dans l'approche du diagnostic ;
- le non-respect des consignes de travail (proposer des hypothèses hiérarchisées, définir des contrôles et mesures, interpréter les résultats...) ;
- une expertise technique insuffisante ;
- des difficultés de transfert de méthodologies de diagnostic sur différents supports autres que le véhicule particulier ;
- l'apport et l'organisation des PFMP peu intégrés dans la formation ;
- une méconnaissance des pratiques et mise en œuvre des CCF.

4. Conseils aux futurs candidats

Le jury conseille aux futurs candidats pour se préparer à cette épreuve :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines non maîtrisés ;
- de s'entraîner aux techniques professionnelles pour les maîtriser et si besoin de les actualiser notamment en effectuant des immersions en milieu professionnel, de prendre connaissance des systèmes actuels développés dans le domaine de l'automobile, des matériels agricoles et des engins de chantier (le multiplexage par exemple), de savoir établir un diagnostic précis de manière à définir le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de l'intervention, d'analyser les risques encourus au préalable à toute activité de manière à mettre en œuvre les mesures adaptées (procédures et moyens) ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels et des documents d'accompagnement des enseignements assurés par les professeurs de maintenance des véhicules et des matériels ;
- de se rapprocher, si nécessaire, d'un établissement assurant la formation à l'un de ces diplômes ;

- de s'informer sur les dispositifs pédagogiques liés à la rénovation de la voie professionnelle (enseignements généraux liés à la spécialité, accompagnement personnalisé, démarche de projet) ;
- de maîtriser les concepts pédagogiques et la didactique des formations professionnelles ;
- de maîtriser l'outil informatique dans le cadre d'un usage courant ;
- de se préparer à conduire un entretien oral avec le jury en fin d'épreuve. Cette action doit permettre au candidat de présenter et critiquer l'activité qu'il a conduite, les démarches utilisées et de faire le bilan des résultats obtenus.

Pour la partie travaux pratiques, le jury conseille aux candidats :

- de focaliser leur action sur la démarche de diagnostic, plutôt que sur la réparation ;
- d'identifier les étapes d'une démarche professionnelle ;
- de recenser les savoirs et compétences mobilisés en vue d'une exploitation pédagogique ;
- de synthétiser sa démarche professionnelle pour rendre compte de son action.

Il s'agit pour le candidat de mettre en avant ses connaissances disciplinaires et compétences professionnelles appliquées à une démarche de diagnostic.

Pour la partie pédagogique, le jury conseille aux candidats :

- de prendre en compte les connaissances et les compétences supposées acquises pour une séquence présentée au niveau du baccalauréat professionnel ;
- de proposer une séquence pédagogique inductive en appliquant une démarche pédagogique de projet, ou d'investigation ou professionnelle de diagnostic ;
- de ne pas limiter son intervention à une énumération d'objectifs terminaux vagues, mais de définir des tâches ou/et des activités concrètes relatives au TP réalisé en pratique durant la première partie d'épreuve en liaison avec le référentiel d'activités professionnelles ;
- de créer une fiche de déroulement de séance en détaillant les activités de l'élève, les compétences développées et les savoirs associés ;
- de proposer des activités favorisant la réflexion de l'élève par les verbes d'action : préparer, rechercher, construire, interpréter, justifier, exprimer..., plutôt qu'écouter, recopier, participer ;
- de développer et de présenter les contenus de formation à faire acquérir aux élèves. Cet axe est un attendu important qui doit être développé dans le cadre du travail demandé aux candidats. Dans cette partie, le candidat doit choisir judicieusement et mettre en valeur ce que doit retenir l'élève ;
- d'inclure l'usage de l'outil numérique dans les apprentissages ;

Il s'agit pour un candidat de mettre en avant ses qualités d'expertise pédagogique, sa capacité à s'appuyer sur une action de maintenance pour créer un scénario d'apprentissage.

5. Exemple de situation d'évaluation relative à l'épreuve d'admission

CA/PLP interne GENIE MECANIQUE - Session 2016

Maintenance des véhicules, machines agricoles et engins de chantier

**SUJET TP N°..
TRAVAUX PRATIQUES :
DIAGNOSTIC/INTERVENTION**

Conditions de réalisation/ Mise en situation :

1) La définition du support et information sur la condition de la panne:

Véhicule PEUGEOT 2008

2) La description du dysfonctionnement

Le voyant défaut ABS est allumé.

3) Un dossier de définition fonctionnelle et structurelle du système

Documentation constructeur.

4) Une banque de données d'outillage et d'appareils de mesure ou de contrôle

*Une caisse à outils est mise à disposition à proximité du véhicule.
Une documentation constructeur en format papier ou numérique*

Tout autre matériel spécifique souhaité à demander à l'examineur.

Après avoir vérifié le dysfonctionnement sur le véhicule

Travail demandé :

Rechercher les causes de dysfonctionnement:

- 1) *Etablir l'inventaire des causes possibles et les hiérarchiser*
- 2) *Réaliser les mesures et contrôles qui permettent de vérifier les hypothèses.*

Interpréter les résultats :

- 3) *Analyser les relevés obtenus*
- 4) *Rendre compte de la démarche utilisée et des résultats obtenus*

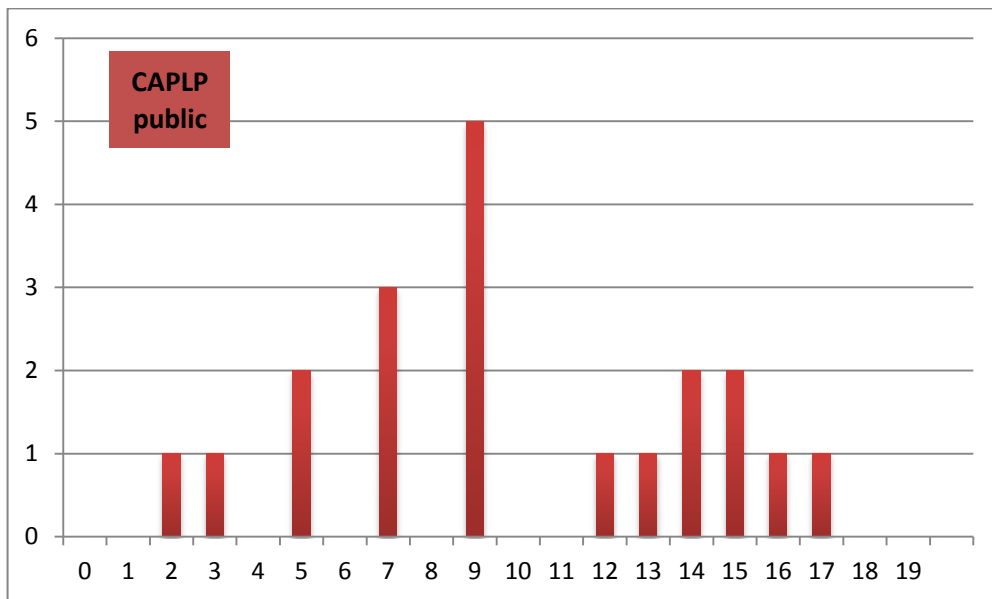
Après concertation avec le jury, d'effectuer la remise en conformité :

- 5) *En tenant compte des règles d'hygiène, des consignes de sécurité et de la méthodologie du constructeur*

Il est conseillé aux candidats de prendre des notes au fur et à mesure du déroulement de l'activité TP pour faciliter la rédaction du compte-rendu.

6. Résultats

Histogramme pour l'épreuve d'admission au CAPLP public :



Notes obtenues au CAPLP interne à l'épreuve d'admission : 16 – 12 – 4,5

Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République

Lors des épreuves d'admission, le jury évalue la capacité du candidat à agir en agent du service public d'éducation, en vérifiant qu'il intègre dans l'organisation de son enseignement :

- la conception des apprentissages des élèves en fonction de leurs besoins personnels ;
- la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier et la connaissance réfléchie des contextes associés ;
- le fonctionnement des différentes entités éducatives existant au sein de la société et d'un EPLE (institution scolaire, établissement, classe, équipe éducative...);
- les valeurs portées par l'Éducation nationale, dont celles de la République.

Le candidat doit prendre en compte ces exigences dans la conception des séquences pédagogiques présentées au jury. Il s'agit de faire acquérir, à l'élève, des compétences alliant des connaissances scientifiques et technologiques et des savoir-faire associés, mais également d'installer des comportements responsables et respectueux des valeurs républicaines.

Cet objectif exigeant induit une posture réflexive du candidat lors de la préparation et de la présentation d'une séquence pédagogique. En particulier, les stratégies pédagogiques proposées devront permettre d'atteindre l'objectif de formation visé dans le cadre de « l'école inclusive ». Il est indispensable de donner du sens aux enseignements en ne les déconnectant pas d'un contexte sociétal identifiable. Cela doit contribuer à convaincre les élèves du bien-fondé des valeurs républicaines et à se les approprier.

L'éducation aux valeurs républicaines doit conduire à adopter des démarches pédagogiques spécifiques, variées et adaptées. Il s'agit en particulier de doter chaque futur citoyen d'une culture faisant de lui un acteur éclairé et responsable de l'usage des technologies et des enjeux éthiques associés. À dessein, il est nécessaire de lui faire acquérir des comportements fondateurs de sa réussite personnelle et le conduire à penser et construire son rapport au monde. Les modalités pédagogiques, déployées en sciences industrielles de l'ingénieur, sont nombreuses et sont autant d'opportunités offertes à l'enseignant pour apprendre aux élèves :

- à travailler en équipe et coopérer à la réussite d'un projet ;
- à assumer une responsabilité individuelle et collective ;
- à travailler en groupe à l'émergence et à la sélection d'idées issues d'un débat et donc favoriser le respect de l'altérité ;
- à développer des compétences relationnelles en lui permettant de savoir communiquer une idée personnelle ou porter la parole d'un groupe ;
- à comprendre les références et besoins divers qui ont conduit à la création d'objets ou de systèmes à partir de l'analyse des « modes », des normes, des lois... ;
- à différencier, par le déploiement de démarches rigoureuses, ce qui relève des sciences et de la connaissance de ce qui relève des opinions et des croyances. L'observation de systèmes réels, l'analyse de leur comportement, de la construction ou de l'utilisation de modèles multi physiques participent à cet objectif ;
- à observer les faits et situations divers suivant une approche systémique et rationnelle ;
- à adopter un positionnement citoyen assumé au sein de la société en ayant une connaissance approfondie de ses enjeux au sens du développement durable. L'impact environnemental, les coûts énergétiques, de transformation et de transport, la durée de vie des produits et leur recyclage, sont des marqueurs associés à privilégier ;
- à réfléchir collectivement à son environnement, aux usages sociaux des objets et aux conséquences induites ;
- à comprendre les enjeux sociétaux liés au respect de l'égalité républicaine entre hommes et femmes ;
- ...

Ces différentes approches permettent d'évaluer la posture du candidat par rapport au besoin de transmettre les valeurs et les principes de la République à l'école. La dimension civique de l'enseignement doit être explicite.

Pour prendre en compte cette dimension du métier d'enseignant dans la conception de séquences pédagogiques, les candidats peuvent s'appuyer sur différents textes réglementaires et ressources pédagogiques disponibles :

- le parcours citoyen et les valeurs républicaines à l'école (<http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-de-la-republique.html>) ;
- les programmes d'enseignement moral et civique (<http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>) ;
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Eduscol – sur la laïcité (<http://eduscol.education.fr/cid78495/la-laicite-a-l-ecole.html>) ;
- le parcours avenir (<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>) ;
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (<http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>) ;
- l'instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 (BOEN n°6 du 5 février 2015) ;
- les ressources numériques en ligne du réseau de création et d'accompagnement pédagogiques CANOPÉ – éducation et société ;
- ...